



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 3 l) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions soumises pour examen et décision

## Méthodes de travail de la Commission de statistique

### Note du Secrétaire général

En application de la décision 2022/324 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les méthodes de travail de la Commission. Le Bureau y présente les travaux en cours sur l'examen de la résolution [2022/3](#) du Conseil, par laquelle celui-ci a actualisé le mandat de la Commission, et de ses applications aux axes de travail existants, et appelle l'attention sur les domaines à approfondir. Il montre également dans quelle mesure le cadre de référence pour les groupes, adopté en 2020, est adéquat au regard de l'étendue du nouveau mandat. Il fait le point sur le programme de travail pluriannuel en tenant compte de la proposition de révision de la Classification des activités statistiques, mise au point à l'origine par la Commission économique pour l'Europe (voir point 3 j) de l'ordre du jour), et présente un bref examen de la demande de réexamen de la question de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe g) de la décision 53/105. Il fait également le point sur d'autres initiatives menées par le Bureau entre les sessions en 2022 et 2023. Le rapport est accompagné d'un document de référence comportant un tableau récapitulatif du mandat. La Commission est invitée à réfléchir à cet examen et à ce que cela implique pour ses travaux. Les mesures que la Commission est invitée à prendre sont énoncées à la section VI du présent rapport.

---

\* [E/CN.3/2023/1](#).



## **Rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique : faire face à l'évolution de l'écosystème des statistiques et des données**

### **I. Introduction**

1. On trouvera dans le présent rapport un exposé des travaux entrepris par le Bureau de la Commission de statistique comme suite à la décision 53/105.

2. À sa cinquante-troisième session, la Commission de statistique a appuyé la révision de son mandat portée par un projet de résolution dont l'adoption serait recommandée au Conseil économique et social. Le 8 juin 2022, le Conseil a adopté la résolution 2022/3, intitulée « Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données », par laquelle il a réaffirmé que la Commission était le principal organe de coordination des programmes statistiques mondiaux en général et du système statistique et lié aux données des Nations Unies.

3. Dans sa résolution 2022/3, le Conseil économique et social a invité le système statistique et lié aux données des Nations Unies à rendre compte à la Commission de statistique des travaux menés en matière de statistiques et de données dans tous les domaines, afin que celle-ci puisse exercer sa fonction d'organe responsable au premier chef de la gestion de l'information statistique et de la gouvernance des statistiques et des données. Dans le présent rapport, le Bureau expose les travaux en cours sur l'examen de cette résolution récemment adoptée portant mise à jour du mandat de la Commission, et de ses applications aux axes de travail existants, et appelle l'attention sur les domaines dans lesquels les travaux doivent se poursuivre. Il montre également dans quelle mesure le cadre de référence des groupes relevant de la Commission, adopté en 2020, est adéquat au regard de l'étendue du nouveau mandat.

4. La Commission revoit périodiquement ses méthodes de travail, prenant en considération différents aspects de sa structure et de sa fonction d'organe subsidiaire du Conseil économique et social. À ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions, elle s'est principalement occupée du mécanisme des groupes d'études, ayant notamment effectué un examen complet de la structure et des fonctions de tous les groupes statistiques, et de l'approbation du cadre de référence des groupes constitués sous son égide.

5. Conformément au paragraphe f) de la décision 53/105 de la Commission, le Bureau s'est à nouveau penché sur l'examen du programme de travail pluriannuel, qui avait été introduit à la trente et unième session de la Commission, en 2000, en application de la résolution 1999/51 du Conseil, en tenant compte de la version actualisée de la Classification des activités statistiques internationales présentée au titre du point 3 j) à la présente session. La proposition de révision du programme de travail pluriannuel figure dans l'annexe du présent rapport et, au titre du point 7 de l'ordre du jour, dans le document [E/CN.3/2023/32](#).

6. Le présent rapport contient un bref examen de la demande faite au Bureau de réexaminer la question de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe g) de la décision 53/105. On y trouvera également un point sur d'autres initiatives menées par le Bureau entre les sessions.

7. La Commission est invitée à réfléchir à cet examen et à ce que cela implique pour ses travaux.

## II. Exécution du mandat de la Commission

8. Dans sa résolution [2022/3](#) du 8 juin 2022, le Conseil économique et social a posé un jalon important en réaffirmant que la Commission était le principal organe de coordination des programmes statistiques mondiaux en général et du système statistique et de données des Nations Unies. Comme suite à cette résolution, le Bureau s'est attelé à la mise en œuvre du mandat actualisé.

9. Dans un premier temps, le Secrétariat a procédé à un examen de la résolution portant actualisation du mandat de la Commission et de ses applications par rapport aux axes de travail existants. Il s'agissait de s'assurer, par cet examen récapitulatif, que le champ d'application du mandat actualisé correspondait aux travaux de la Commission et des différents groupes opérant sous ses auspices. En outre, l'examen a mis en évidence les domaines dans lesquels les travaux de la Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat répondaient aux questions soulevées dans le mandat actualisé, et a été pour le Bureau l'occasion de faire quelques propositions sur les moyens de promouvoir l'intégration des domaines et l'adoption de pratiques novatrices pour répondre à l'évolution des besoins des utilisateurs de statistiques officielles. Les détails de cet examen récapitulatif sont contenus dans un document de référence disponible sur le site Web de la Commission.

10. Les précédents examens des méthodes de travail de la Commission, qui portaient sur différents aspects de sa structure et de sa fonction d'organe subsidiaire du Conseil économique et social, ont permis de faire un point complet sur la structure et les fonctions de tous les groupes statistiques. Le cadre de référence approuvé pour les groupes relevant de la Commission a contribué à assurer l'adéquation de leurs fonctions et de leurs travaux. Les travaux des groupes placés sous l'égide de la Commission ont fourni la plupart des informations nécessaires à l'examen de la mise en œuvre de la résolution. Le présent examen des méthodes de travail a permis de constater le chevauchement entre les axes de travail de la Commission et le champ d'application élargi de la résolution, confirmant ainsi l'importance et l'utilité des examens précédents.

11. La résolution [2022/3](#) du Conseil économique et social est par ailleurs en adéquation avec la résolution [75/290 A](#) de l'Assemblée générale, qui prévoit l'examen du Conseil et de ses organes subsidiaires. La révision du mandat avait pour objectif principal de renforcer le rôle de la Commission et de faire en sorte qu'elle s'adapte à l'évolution des besoins de la communauté statistique mondiale.

12. Dans le cadre de cet axe de travail, le Bureau organisera le 18 janvier 2023 avec le Secrétariat une manifestation parallèle de haut niveau, qui s'inscrira dans la série intitulée « road to the Commission » (le chemin de la Commission), à laquelle la mise en œuvre du mandat actualisé sera examinée, notamment en ce qui concerne les questions de savoir :

- a) comment la Commission peut remplir au mieux son rôle en tant que plus haute instance du système statistique mondial ;
- b) quels domaines doivent être considérés et intégrés dans les travaux de la Commission ;
- c) comment le mandat actualisé peut être appliqué pour traiter les questions qui se font jour dans l'écosystème évolutif des statistiques et des données, et comment cela se reflète dans le programme de travail pluriannuel ;
- d) ce qui caractérise une « bonne commission de statistique », y compris pour l'utilisateur.

13. Les textes issus de la manifestation parallèle de haut niveau sur la mise en œuvre du mandat actualisé seront présentés à la Commission par la Présidence et inclus dans un document de référence.

### III. Programme de travail pluriannuel

14. Comme il est d'usage, le Bureau a entamé un examen du programme de travail pluriannuel dans le cadre des préparatifs de la cinquante-quatrième session. Comme l'avait demandé la Commission au paragraphe f) de sa décision 53/105, le Bureau a réexaminé le programme pluriannuel en tenant compte de la révision proposée de la Classification des activités statistiques (au titre du point 3 j) de l'ordre du jour). Il a ainsi pu déterminer si l'actuelle classification du programme de travail pluriannuel restait adaptée à toute la gamme des travaux entrepris par la Commission, compte étant notamment tenu de la résolution 2022/3 nouvellement adoptée par le Conseil, qui renforce les activités de la Commission.

15. La structure du programme de travail pluriannuel s'est révélée utile pour organiser les axes de travail de la Commission. Sur la base d'une comparaison avec la révision de la Classification des activités statistiques (version 2.0) (voir annexe), le Bureau propose de porter de quatre à huit le nombre des grandes catégories de points de l'ordre du jour. Dans le cadre de cet élargissement proposé, les statistiques sur la gouvernance, précédemment incluses dans les statistiques démographiques et sociales, deviennent une catégorie distincte.

16. Dans le cadre de la mise à jour, les éléments des sources de données ont été inclus dans le domaine 6 (registres des entreprises, recensements de la population et de l'habitation, enquêtes auprès des ménages et registres et statistiques de l'état civil) et non dans l'un des principaux piliers par sujet. Cela reflète l'évolution de l'écosystème des statistiques et des données, selon laquelle les sources de données ne se rapportent pas seulement au pilier dans lequel elles étaient précédemment incluses, mais sont également utilisées pour d'autres sujets. En outre, les sources de données, surtout les plus récentes, ne se rapportent plus à un sujet ou une question en particulier. Cet ajustement du programme de travail pluriannuel reflète les débats en cours au sujet de l'« horizontalisation » des sources de données.

17. L'élargissement permet d'établir un plus grand degré de détail dans la catégorie des « activités non classées par domaine », dont les éléments sont classés dans l'une des trois catégories suivantes : domaines transversaux ; infrastructure et méthodologie statistiques ; gestion et modernisation des systèmes de statistique. La dernière catégorie comprendrait les sujets concernant spécifiquement la Commission ou le travail de la Division.

18. La liste des catégories de points de l'ordre du jour est la suivante :

- Statistiques démographiques et sociales
- Statistiques économiques
- Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement
- Statistiques sur la gouvernance
- Domaines transversaux
- Infrastructure et méthodologie statistiques
- Gestion et modernisation des systèmes de statistique
- Points concernant spécifiquement la Commission ou la Division de statistique

19. Le Bureau tient à remercier l'équipe spéciale chargée de la Classification des activités statistiques et la Commission économique pour l'Europe de leurs travaux de mise à jour de la Classification des activités statistiques internationales.

## **IV. Méthodes de travail**

### **A. Ordre du jour de la cinquante-quatrième session de la Commission**

20. Selon l'usage, les points de l'ordre du jour de la session annuelle de la Commission se répartissent entre les questions soumises « pour examen et décision » et les questions soumises uniquement « pour information ». Le Bureau a prévu d'inclure à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session une troisième catégorie de documents, contenant les questions soumises « pour décision ». Cela permettra de consacrer davantage de temps à l'examen des questions soumises « pour examen et décision ».

21. Comme il est d'usage, chaque point de l'ordre du jour relevant de la catégorie des questions soumises « pour examen et décision » sera présenté séparément. La Commission débatera des principaux éléments des travaux et décisions contenus dans le rapport et les documents de référence soumis au titre du point en question, et elle prendra connaissance d'un résumé des débats consacrés à chaque rapport.

22. Les points de l'ordre du jour entrant dans la catégorie des questions soumises seulement « pour décision » incluront principalement les rapports relatifs à l'adoption des mandats des groupes ou à l'approbation de cadres d'indicateurs ayant fait l'objet de consultations auprès de la communauté statistique mondiale et des documents similaires. Ils seront présentés individuellement, accompagnés d'un résumé, compte étant tenu des déclarations écrites reçues avant la session intergouvernementale. Un temps limité sera alloué aux interventions, la Commission n'étant pas censée poursuivre le débat sur ces points de l'ordre du jour.

23. Comme il est d'usage, les points de l'ordre du jour entrant dans la catégorie des questions soumises « pour information » ne seront pas présentés, la Commission étant normalement censée prendre note des documents en question sans en débattre. Un temps limité sera alloué aux interventions concernant ces points. Pour gagner du temps, et conformément à la pratique établie, la Commission sera invitée à prendre note des nombreuses questions soumises pour information en bloc.

### **B. Demande de réexamen de la question de la répartition géographique équitable**

24. À sa cinquante-troisième session, la Commission a « pris note de la demande adressée au Bureau par le Suriname au nom des pays de la Communauté des Caraïbes, visant à ce que soit également réexaminée la question de la répartition géographique équitable sur la base de laquelle reposent les modalités de la composition des 24 membres de la Commission, l'objectif étant que les sous-régions et les petits États insulaires en développement ainsi que les pays les moins avancés y soient représentés comme il convient » [décision 53/105, par. g)]. Le Bureau s'est penché sur la question pendant l'intersession et a en particulier examiné la possibilité d'un élargissement de la composition de la Commission, ce qui contribuerait manifestement à régler la question de la juste représentation des sous-régions. Il convient de noter que, selon une pratique établie de la Commission, tous les pays peuvent participer activement et sur un pied d'égalité à toutes les discussions de fond, en particulier dans les groupes de travail, qu'ils aient le statut de membre ou d'observateur. Toutefois, conformément

aux règles et procédures des commissions techniques du Conseil économique et social, seuls les membres peuvent participer aux (rares) prises de décisions officielles (par voie de vote) et à l'élection du Bureau. Le Bureau a noté que certaines commissions techniques du Conseil (par exemple, la Commission de la population et du développement) avaient, à un moment donné dans le passé, porté leur composition initiale de 24 à 47 membres. En fait, la Commission est l'un des plus petits organes subsidiaires du Conseil. Le Bureau recommande à la Commission d'envisager un projet de résolution par lequel elle demanderait au Conseil d'augmenter le nombre de ses membres. Cette mesure est également jugée opportune compte tenu de la mission élargie de la Commission et de son importance accrue, dont témoigne son mandat révisé. Le Bureau est conscient qu'une augmentation du nombre de membres aura des incidences budgétaires (sous forme de frais de voyage supplémentaires), et invite donc tous les membres des délégations statistiques à porter cette question à l'attention des collègues concernés dans leurs missions permanentes respectives. Le Bureau préparera, avec le soutien du Secrétariat, un projet de résolution que la Commission pourra examiner à sa prochaine session.

## **V. Autres initiatives du Bureau pendant l'intersession**

### **A. Prise en compte des questions de genre dans les travaux de la Commission**

25. À sa cinquante-troisième session, en 2022, la Commission a appuyé la proposition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées de créer un groupe consultatif sur l'inclusion des questions de genre dans les travaux de la Commission, qui serait chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre et de suivi du paragraphe b) de la décision 51/115, en collaboration avec d'autres experts en la matière. À l'appui de ces travaux, la Division a facilité des discussions au niveau international, auxquelles elle a pris part, entre spécialistes des statistiques genrées, ainsi que des statistiques de l'environnement et du commerce, afin de repérer des synergies entre les groupes concernés travaillant sous les auspices de la Commission.

26. Les résultats des consultations susmentionnées ont été présentés et examinés à la seizième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, qui s'est tenue virtuellement du 12 au 14 décembre 2022 et à laquelle ont participé des spécialistes des statistiques genrées ainsi que des experts travaillant dans les domaines des statistiques de l'environnement et du commerce dans certains pays. Les décisions prises à la réunion orienteront les travaux du groupe consultatif en 2023, lorsque celui-ci arrêtera un projet d'intégration des questions de genre dans les deux domaines cibles initiaux, à savoir l'environnement et le commerce, qui sera soumis pour examen à la Commission en 2024, à sa cinquante-cinquième session.

### **B. Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques**

27. Présenté au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, Statistiques sociales, le rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales fait la synthèse des travaux menés en 2022 en vue de créer un groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques, l'objectif étant de procéder à l'examen du pilier Statistiques sociales et démographiques, conformément à la décision 53/105. Un projet de mandat portant notamment sur le cahier des charges initial, les activités, les objectifs à atteindre et le calendrier du groupe, établi sur la base des consultations qui

auront été tenues avec les États Membres, les commissions régionales et les organismes partenaires, sera disponible en tant que document de référence.

### **C. Action normative**

28. La Commission a interrompu ses activités normatives pendant l'intersession en raison d'exigences concurrentes. Le Bureau a proposé que les travaux soient reportés à l'intersession 2023-2024.

## **VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre**

29. La Commission est invitée :

- a) à prendre note du présent rapport sur les travaux du Bureau pendant l'intersession ;
- b) à donner son avis sur la mise en œuvre du mandat actualisé ;
- c) à donner son avis sur les autres initiatives menées par le Bureau.

## Annexe

**Proposition de révision du programme de travail  
pluriannuel : examen du programme de travail pluriannuel  
et de la Classification des activités statistiques (version 2.0)**

<i>Liste des sujets, selon la révision proposée du programme de travail pluriannuel, 2023-2027</i>	<i>Précédente liste des sujets, programme de travail pluriannuel, 2022-2026 (E/CN.3/2022/40)</i>	<i>Classification des activités statistiques (version 2.0)</i>	<i>Observations</i>
<b>1. Statistiques démographiques et sociales</b>			
a) Statistiques sociales	1 e)	100	
b) Statistiques démographiques/population	1 a)	101 ; 199	
c) Statistiques sur la gouvernance	1 f)	503	
d) Statistiques du handicap, notamment celles du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap	1 d)	504	
e) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge, notamment celles du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge	1 q)	504	
f) Statistiques des migrations	1 j)	102	
g) Statistiques sur les réfugiés, y compris les statistiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les apatrides	1 k)	102 ; 504	102 (personnes déplacées) ; 504 (statistiques sur l'apatridie)
h) Statistiques du travail et de l'emploi	1 l)	103	
i) Statistiques de la pauvreté	1 g)	505	
j) Statistiques de l'éducation	1 m)	104	
k) Statistiques des services de santé	1 c)	105	
l) Statistiques des établissements humains	1 b)	108	
m) Statistiques de la culture	1 n)	109	
<b>2. Statistiques économiques</b>			
a) Statistiques économiques	2 q)	2	Nouveau sujet
b) Comptes nationaux	2 a)	201	
c) Statistiques du secteur informel	2 o)	20101	
d) Statistiques des finances	2 k)	20103 (statistiques de finances publiques)	

<i>Liste des sujets, selon la révision proposée du programme de travail pluriannuel, 2023-2027</i>	<i>Précédente liste des sujets, programme de travail pluriannuel, 2022-2026 (E/CN.3/2022/40)</i>	<i>Classification des activités statistiques (version 2.0)</i>	<i>Observations</i>
e) Comptabilité environnementale et économique, notamment les données du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale	3 b)	20105	
f) Statistiques industrielles	2 c)	202	
g) Statistiques des services, notamment celles du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services	2 h)	202	
h) Statistiques agricoles et rurales	2 b)	20301 ; 507	20301 (statistiques agricoles) ; 507 (statistiques rurales)
i) Statistiques de l'énergie, notamment celles du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie	2 e)	20302	
j) Statistiques du tourisme	2 j)	20305	
k) Statistiques des entreprises et du commerce	2 f)	204	
l) Programme de comparaison internationale	2 l)	205	
m) Statistiques des prix, notamment celles du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix	2 m)	205	
n) Statistiques des sciences, de la technologie et de l'innovation	2 n)	206	
<b>3. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement</b>			
a) Statistiques de l'environnement	3 a)	3	
b) Statistiques relatives aux catastrophes	3 d)	304	
<b>4. Statistiques sur la gouvernance</b>			
a) Statistiques de la gouvernance et de la paix et de la sécurité, notamment celles du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance	4 q)	4	Nouveau sujet
b) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale	1 i)	40801	
c) Statistiques sur les drogues et la consommation de drogues	1 h)	40899	

<i>Liste des sujets, selon la révision proposée du programme de travail pluriannuel, 2023-2027</i>	<i>Précédente liste des sujets, programme de travail pluriannuel, 2022-2026 (E/CN.3/2022/40)</i>	<i>Classification des activités statistiques (version 2.0)</i>	<i>Observations</i>
<b>5. Domaines transversaux</b>			
a) Indicateurs du développement/objectifs de développement durable	4 i)	501 (développement durable)	
b) Statistiques du développement humain	4 b)	505	
c) Statistiques des changements climatiques	3 c)	506	
d) Statistiques des échanges numériques et du commerce électronique	2 g)	508	
e) Statistiques des technologies de l'information et des communications	2 i)	508	
<b>6. Infrastructure et méthodologie statistiques</b>			
a) Présentation des données et métadonnées statistiques	4 f)	601	
b) Classifications statistiques internationales	4 d)	602	
c) Registres des entreprises, notamment ceux du Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises	2 d)	60301	
d) Registres et statistiques de l'état civil	1 p)	60302 (registres de la population)	
e) Recensements de la population et du logement	1 a)	60401	
f) Enquêtes auprès des ménages	1 o)	60403	
g) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	4 e)	605	
h) Science des données, y compris le traitement massif des données informatiques	4 n)	607 (science des données)	
i) Intégration de l'information statistique et géospatiale	3 m)	608	
j) Données ouvertes	4 r)	610 (diffusion des données et communication)	
<b>7. Gestion et modernisation des systèmes de statistique</b>			
a) Gestion et modernisation des systèmes de statistique	4 s)	7	
b) Principes fondamentaux de la statistique officielle et principes régissant les activités statistiques internationales	4 c)	701	

<i>Liste des sujets, selon la révision proposée du programme de travail pluriannuel, 2023-2027</i>	<i>Précédente liste des sujets, programme de travail pluriannuel, 2022-2026 (E/CN.3/2022/40)</i>	<i>Classification des activités statistiques (version 2.0)</i>	<i>Observations</i>
c) Intendance des données	4 u)	701	
d) Coordination des programmes statistiques	4 a)	707 ; 702	707 (international) ; 702 (national)
e) Cadres nationaux d'assurance de la qualité	4 l)	703 (gestion de la qualité)	
f) Renforcement des capacités statistiques	4 g)	708	
<b>8. Points concernant spécifiquement la Commission ou la Division de statistique</b>			
a) Diffusion et publication de statistiques par la Division de statistique	4 h)	–	
b) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	4 j)	–	
c) Méthodes de travail de la Commission de statistique	4 k)	–	
d) Journée mondiale de la statistique	4 o)	–	
e) Coopération régionale pour le développement	4 p)	–	
f) Questions relatives au programme (Division de statistique)	4 t)	–	